



# CATALOGUE D'INTERCONNEXION 2025

# Sommaire

Introduction	3
I Description des services	4
II Conditions d'accès	5
II.1 Membres de la SCOOPS	5
II.2 Non membres de la SCOOPS	5
III Tarifs des membres	6
III.1 Frais d'accès	6
III.2 Redevances de service	6
IV Tarifs des non membres	7
IV.1 Frais d'accès	7
IV.2 Redevances de service	8
V Tarifs d'hébergement	8
V.1 Tarifs d'hébergement des membres	8
V.2 Tarifs d'hébergement des non membres	9
VI. Frais de Co localisation	9

*Handwritten notes:*  
1002  
8/17

## Introduction

Le Point d'Atterrissage Virtuel du Burkina Faso est une société coopérative simplifiée, créée par l'Etat burkinabé, les opérateurs de téléphonie mobile et des fournisseurs d'accès internet. Les missions suivantes lui ont été assignées :

- Administrer et gérer la capacité fournie au PAV – BURKINA ;
- Mettre en œuvre toutes les stratégies et autres mesures afin de garantir aux membres de la SCOOPS un accès stable, fluide et sécurisé ;
- Travailler à réduire le coût de l'internet au Burkina et pousser les membres de la SCOOPS à rendre le service bon marché.

Pour mener à bien ses missions et faciliter la communication avec ses partenaires, la société a rédigé le présent catalogue d'interconnexion.

Ce catalogue est publié conformément aux dispositions :

- De la loi n° 061-2008/AN du 27 novembre 2005 portant réglementation des réseaux de services de communications électroniques au Burkina Faso ;
- De l'article 41 du décret 2010-451/PRES/PM/MEF/MPTIC/MCPEA du 12 août 2010, portant définition des conditions générales d'interconnexion des réseaux des communications électroniques et d'accès à ces réseaux et services ;
- De l'article 3.2.3 du cahier des charges de la SCOOPS PAV – BURKINA.

Ce catalogue présente les conditions techniques et commerciales des offres d'accès à la bande passante internet internationale que propose la SCOOPS PAV – BURKINA aux opérateurs des réseaux de communications électroniques ouverts au public détenant une licence individuelle au Burkina Faso et aux fournisseurs d'accès internet déclarés auprès de l'ARCEP.

Chaque accord entre la SCOOPS PAV – BURKINA et un fournisseur de services fait l'objet d'un contrat, qui décrit dans le respect de la loi, les modalités techniques et tarifaires des prestations.

Les tarifs figurant dans le présent catalogue sont établis en fonction de l'environnement économique du secteur des communications électroniques prévalant à la date de la publication et des charges d'exploitation de la SCOOPS PAV – BURKINA.

Les tarifs de ce catalogue sont exprimés hors TVA et en francs CFA. Ils s'appliquent dès la date d'approbation par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP).

En cas de changement important de cet environnement, la SCOOPS PAV – BURKINA pourra procéder à une révision des tarifs de ces services après approbation de l'Autorité de régulation.

## I- Description des caractéristiques des services et prestations

Services	Descriptions	Commentaires
Connectivité	Accès global à internet	Fourniture de service internet sécurisé aux opérateurs : de 100 Mbps à plus de 5 Gbps
	IP Transit	Fourniture de service internet sécurisé aux opérateurs avec leurs propres ASN : de 100 Mbps à plus de 5 Gbps
	Allocation d'adresses IP Publiques	Allocation de segments d'adresses IP publiques
Analyse de trafic – Supervision – Conseils	Analyse de trafic et conseils Supervision	Analyse du trafic par applications / protocole – conseils d'optimisation Supervision niveau 2 du lien et trafic opérateur
Protection DDoS	Sécurité DDoS	Sécurisation des liens
Administration – Supervision – Maintenance plateforme réseaux	Administration Routeurs – Switch – Equipements réseau DWM	
Maintenance Supervision Infrastructures Fibre – Transmission	Administration équipements de transmission – fibre optique + Maintenance	

A ce jour, la SCOOPS PAV – BURKINA dispose de quatre Pops localisés dans les villes de :

- Manga,
- Dakola,
- Ouagadougou,
- Bobo-Dioulasso.

Le niveau minimum de qualité de services garantie pour les offres de services se caractérise par un :

- Taux de disponibilité du service de 99,5 % ;
- Temps de rétablissement des pannes (y inclus le temps de réponse) de 4 heures maximum ;
- Temps maximum de notification des dérangements de 1 heure.

*Handwritten signatures and initials in blue ink.*

## II- Conditions d'accès

### 2-1 Membres de la SCOOPS

- Etre un opérateur de réseaux de communications électroniques détenteur d'une licence individuelle,
- Etre un fournisseur d'accès internet (FAI) dûment déclaré auprès de l'ARCEP,
- Disposer d'un numéro AS d'AFRINIC,
- Disposer d'un point de présence technique (PoP),
- Disposer de locaux avec un Centre Technique et au minimum 2 autres PoP de raccordement clients,
- Disposer d'un parc de plus de 20 clients avec des revenus mensuels à même de faire face aux différentes charges de fonctionnement (Capacité, salaires, loyers, taxes diverses),
- Etre une société régulièrement installée avec au minimum 2 exercices comptables avec des résultats positifs (+ 20 fois le capital social),
- Disposer d'une organisation administrative effective et fonctionnelle (1 DG, 1 RAF, 1 Responsable Technique ingénieur, 2 Techniciens, 1 commercial),
- Etre en règle auprès des instances fiscales, financières, techniques du Burkina,
- Payer une caution sur la capacité souscrite (2 fois le service commandé),
- Libérer sa participation au capital social et souscrire au service afin de participer à la vie économique du PAV.

### 2-2 Non membres de la SCOOPS

- Etre un opérateur de réseaux de communications électroniques détenteur d'une licence individuelle,
- Etre un fournisseur d'accès internet (FAI) dûment déclaré auprès de l'ARCEP,
- Disposer d'un numéro AS d'AFRINIC,
- Disposer d'un point de présence technique (PoP),
- Disposer de locaux avec un Centre Technique et au minimum 2 autres PoP de raccordement clients,
- Disposer d'un parc de plus de 20 clients avec des revenus mensuels à même de faire face aux différentes charges de fonctionnement (Capacité, salaires, loyers, taxes diverses),
- Etre une société régulièrement installée avec au minimum 2 exercices comptables avec des résultats positifs (+ 20 fois le capital social),

- Disposer d'une organisation administrative effective et fonctionnelle (1 DG, 1 RAF, 1 Responsable Technique ingénieur, 2 Techniciens, 1 commercial),
- Etre en règle auprès des instances fiscales, financières, techniques du Burkina,
- Payer une caution sur la capacité souscrite (2 fois le service commandé).

### III- Les tarifs des membres

#### 3.1 Frais d'accès au service

Capacité (Mbps)	FCFA HT
100	1 190 250
155	1 811 250
310	3 105 000
465	4 140 000
600	4 807 742
620	4 968 000
775	7 141 500
1 000	9 315 000
2 000	16 560 000
3 000	17 595 000
4 000	18 630 000
5 000	19 665 000
6 000	20 700 000
7 000	21 735 000
8 000	22 770 000
9 000	23 805 000
10 000	24 840 000

#### 3.2 Redevances de service

Capacité (Mbps)	FCFA HT
100	2 578 019
155	3 528 030
310	6 776 253
465	9 551 907
600	11 338 833
620	11 716 794

*Handwritten signatures and marks in the bottom right corner.*

775	14 454 772
1 000	18 845 931
2 000	30 859 925
3 000	41 398 664
4 000	50 968 665
5 000	59 841 863
6 000	67 693 140
7 000	75 421 990
8 000	81 103 917
9 000	87 232 022
10 000	94 142 221

#### IV- Les tarifs des non membres

##### 4.1 Frais d'accès au service

Capacité ( Mbps)	FCFA HT
100	3 667 250
155	4 276 250
310	5 545 000
465	6 560 000
600	7 214 850
620	7 372 000
775	9 503 500
1 000	11 635 000
2 000	18 740 000
3 000	19 755 000
4 000	20 770 000
5 000	21 785 000
6 000	22 800 000
7 000	23 815 000
8 000	24 830 000
9 000	25 845 000
10 000	26 860 000

*Handwritten signatures and initials in blue ink.*

## 4.2 Redevances de service

Capacité (Mbps)	FCFA HT
100	4 512 008
155	5 253 441
310	7 788 508
465	9 954 760
600	12 119 045
620	11 644 340
775	13 781 188
1 000	17 208 256
2 000	28 656 939
3 000	39 154 856
4 000	48 930 571
5 000	58 112 798
6 000	65 671 631
7 000	73 539 082
8 000	77 112 879
9 000	82 130 752
10 000	89 317 409

## V- Tarifs d'hébergement

### 5.1 Tarifs d'hébergement des membres

Types d'équipements	Tarifs (FCFA HT)
Unité Radio FH Type PoE + IDU + Routeur / Switch 1 U	350 000
Unité Radio FH Type 48 V (P 100W) + IDU + Routeur / Switch 1 U	450 000
Unité FO + Routeur / Switch 1 U	250 000
Unité Radio FH Type PoE + IDU + Routeur / Switch 2 U	450 000
Unité Radio FH Type 48 V + IDU + Routeur / Switch 2 U	550 000
Unité FO + Routeur / Switch 2 U	350 000

## 5.2 Tarifs d'hébergement des non membres

Types d'équipements	Tarifs (FCFA HT)
Unité Radio FH Type PoE + IDU + Routeur / Switch 1 U	450 000
Unité Radio FH Type 48 V (P 100W) + IDU + Routeur / Switch 1 U	550 000
Unité FO + Routeur / Switch 1 U	350 000
Unité Radio FH Type PoE + IDU + Routeur / Switch 2 U	550 000
Unité Radio FH Type 48 V + IDU + Routeur / Switch 2 U	650 000
Unité FO + Routeur / Switch 2 U	450 000

### VI- Frais de Co localisation

Les frais mensuels de Co localisation sont fixés par client en fonction de son arrivée au NOC et du matériel installé, soit :

Arrivée par fibre optique : 175 000 FCFA

Arrivée par faisceau hertzien : 225 000 FCFA

Matériel installé : 500 000 FCFA

Les frais mensuels de Co localisation sont fixés pour chaque client de Bobo-Dioulasso à 110 000 FCFA pour les inciter à s'installer dans cette ville et pour le BFIX à 1 600 000 FCFA.